



# VALIDATION DES ACQUIS

---

# DE L'EXPÉRIENCE DANS

---

# LES CHAMPS DE

---

# LA JEUNESSE ET DES SPORTS

---

## CE GUIDE PEUT VOUS AIDER

- à répondre aux questions que vous vous posez à propos du dossier VAE,
- à remplir votre dossier, partie 1 et partie 2,
- à faire aboutir votre demande avec les meilleures chances de réussite.

*Le sommaire de ce guide suit le sommaire du dossier. Chaque rubrique porte la référence de la page correspondante dans le dossier.*

	<i>Pages dans le guide</i>	<i>Pages correspondantes dans le dossier</i>
<b>VOTRE DEMANDE DE DIPLÔME</b>	<b>p.3</b>	<b>p.1 (Partie 1) p.15 à 16 (Partie 2)</b>
▶ 1. Présentation des diplômes dans les champs de la jeunesse et des sports	p.3 à 15	
▶ 2. Exemples de libellé d'épreuves	p.16 à 19	
<b>VOTRE FORMATION</b>	<b>p.20</b>	<b>p.2 (Partie 1)</b>
▶ 1. Modèle d'attestation de formation	p.20	
<b>VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SALARIÉE, NON-SALARIÉE ET BÉNÉVOLE</b>	<b>p.21</b>	<b>p.3 (Partie 1)</b>
▶ 1. Comment calculer la durée de votre expérience en lien avec le diplôme visé ?	p.21	
▶ 2. Modèles d'attestation d'emploi et d'attestation de fonction bénévole	p.22 à 23	
<b>VOS ACQUIS</b>	<b>p.24</b>	<b>p.17 à 24 (Partie 2)</b>
▶ 1. Exemples de description de pratiques	p.25 à 31	p.17
<b>L'ANALYSE DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE</b>	<b>p.32</b>	<b>p.25 à 41 (Partie 2)</b>
▶ 1. Des conseils pour décrire et analyser vos pratiques	p.32	
▶ 2. Un outil d'aide à la description des pratiques	p.33	
<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LA PROCÉDURE</b>		
<b>L'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>p.34 à 36</b>	
<b>LE RÔLE DU JURY</b>	<b>p.37</b>	

## VOTRE DEMANDE DE DIPLÔME

(DOSSIER PAGE 1 - PARTIE 1 ET PAGES 15 ET 16 - PARTIE 2)

### 1 PRÉSENTATION DES DIPLÔMES DANS LES CHAMPS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Vous trouverez une fiche actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour chaque diplôme susceptible d'être obtenu par validation des acquis de l'expérience : le BAPAAT, le BEATEP, les BEES des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, le brevet d'État d'alpinisme, le BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS.

**IMPORTANT :** Avec la mise en place des nouveaux diplômes, les spécialités du BEATEP et certaines options des BEES des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés seront prochainement abrogées.

La liste actualisée de ces diplômes est disponible auprès des directions régionales ou départementales de la jeunesse et des sports de votre lieu de résidence.

**BAPAAT** (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien)

**NIVEAU V**

	SPÉCIALITÉS	SUPPORTS TECHNIQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 93-53 du 12 janvier 1993</li> <li>- Arrêté du 19 janvier 1993</li> <li>- Arrêté du 4 mars 1993</li> <li>- Arrêté du 10 août 1993</li> <li>- Arrêté du 14 septembre 1993</li> </ul>	<p><b>Loisirs du jeune et de l'enfant.</b></p> <p><b>Loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif.</b></p> <p><b>Loisirs de pleine nature.</b></p>	<p><b>Les supports sportifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- escalade,</li> <li>- course d'orientation,</li> <li>- randonnée pédestre,</li> <li>- spéléologie,</li> <li>- bicross,</li> <li>- vélo tout terrain,</li> <li>- randonnée nautique (raft, canoë kayak, nage en eaux vives, kayak en mer),</li> <li>- randonnée équestre,</li> <li>- poney,</li> <li>- jeux sportifs collectifs,</li> <li>- roller-skating,</li> <li>- tennis de table,</li> <li>- tir à l'arc,</li> <li>- swim.</li> </ul> <p><b>Les supports socioculturels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arts et traditions populaires,</li> <li>- activités musicales,</li> <li>- image et son,</li> <li>- activités scientifiques et techniques,</li> <li>- activités d'expression corporelle,</li> <li>- écriture-lecture,</li> <li>- jeux,</li> <li>- activités théâtrales,</li> <li>- activités manuelles,</li> <li>- activités plastiques,</li> <li>- activités de découverte de l'environnement.</li> </ul>



	OPTIONS	SPÉCIALITÉS*
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée</li> <li>- Décret n° 91-260 du 7 mars 1991 modifié</li> <li>- Arrêté du 30 novembre 1992 modifié</li> <li>- Arrêté spécifique par option</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités du cyclisme</li> <li>- Activités de la natation</li> <li>- Activités gymniques</li> <li>- Activités physiques et sportives adaptées</li> <li>- Aïkido</li> <li>- Athlétisme</li> <li>- Aviron</li> <li>- Badminton</li> <li>- Base-ball; Soft-ball</li> <li>- Basket-ball</li> <li>- Billard</li> <li>- Bobsleigh</li> <li>- Boxe anglaise</li> <li>- Boxe française-savate</li> <li>- Canoë-kayak et disciplines associées</li> <li>- Char à voile</li> <li>- Course d'orientation</li> <li>- Escalade</li> <li>- Escrime</li> <li>- Football</li> <li>- Haltérophilie, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien</li> <li>- Handball</li> <li>- Sports pour handicapés physiques et sensoriels</li> <li>- Hockey sur gazon</li> <li>- Sports de glace : Hockey sur glace</li> <li>- Judo, jiu-jitsu et disciplines associées</li> <li>- Karaté</li> <li>- Lutte</li> <li>- Métiers de la forme</li> <li>- Motocyclisme</li> <li>- Parachutisme</li> <li>- Patinage sur glace</li> <li>- Patinage de vitesse</li> <li>- Patinage à roulettes (roller skating)</li> <li>- Pelote basque</li> <li>- Pentathlon moderne</li> <li>- Plongée subaquatique</li> <li>- Rugby à XIII</li> </ul>	

\* Les spécialités relatives à certaines options du BEES figurent dans les arrêtés spécifiques des diplômes concernés.

**BEES 1° (Brevet d'État d'Éducateur Sportif du premier degré)****NIVEAU IV***(suite)*

	<b>OPTIONS</b>	<b>SPÉCIALITÉS*</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rugby à XV</li> <li>- Sambo</li> <li>- Sport boules</li> <li>- Ski alpin</li> <li>- Ski nautique</li> <li>- Ski nordique de fond</li> <li>- Spéléologie</li> <li>- Squash</li> <li>- Surf</li> <li>- Taekwondo</li> <li>- Tennis</li> <li>- Tennis de table</li> <li>- Tir à l'arc</li> <li>- Tir sportif</li> <li>- Trampoline et sports acrobatiques</li> <li>- Vol libre</li> <li>- Voile</li> <li>- Volley-ball</li> </ul>	

**Brevet d'État d'alpinisme****NIVEAU IV**

	<b>OPTIONS</b>	<b>SPÉCIALITÉS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 76-556 du 17 juin 1976</li> <li>- Arrêté du 10 mai 1993</li> <li>- Arrêté du 21 juillet 1994</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne</li> </ul>	

\* Les spécialités relatives à certaines options du BEES figurent dans les arrêtés spécifiques des diplômes concernés.

- Décret du 31 août 2001
- Arrêté du 18 avril 2002
- Arrêté spécifique par spécialité
- Arrêté du 6 mai 2004 portant équivalence entre le BEES, le BEATEP et le BP JEPS
- Arrêté du 4 janvier 2007 portant équivalence entre le BP JEPS et la partie commune du BEES 1<sup>er</sup> degré

SPÉCIALITÉS ET MENTIONS DU BP JEPS	Unités de compétences complémentaires (selon la spécialité)	Certificats de spécialisation (selon la spécialité)
<p><b>ACTIVITÉS NAUTIQUES</b></p> <p><b>1-Mentions monovalentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aviron, Canoë-kayak, Char à voile, Glisses aérotractées, Motonautisme, Ski nautique, Surf, Voile</li> </ul> <p><b>2-Mentions plurivalentes</b> composées de deux supports choisis dans des groupes différents :</p> <p><b>Groupe A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aviron de mer, Aviron d'initiation et de découverte</li> </ul> <p><b>Groupe B</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canoë-kayak (eau calme, mer et vagues), Canoë-kayak (eau calme et rivière d'eau vive)</li> </ul> <p><b>Groupe C</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Char à voile d'initiation et de découverte</li> </ul> <p><b>Groupe D</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Croisière côtière, Multicoques et dériveurs, Planche à voile</li> </ul> <p><b>Groupe E</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ski nautique d'initiation et de découverte</li> </ul> <p><b>Groupe F</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bateau à moteur d'initiation et de découverte, Engins tractés, Jet (véhicule nautique à moteur)</li> </ul> <p><b>Groupe G</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parachutisme ascensionnel nautique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> <li>- Aviron de mer</li> <li>- Aviron d'initiation et de découverte</li> <li>- Canoë-kayak « eau calme, mer et vagues »</li> <li>- Canoë-kayak « eau calme et rivière d'eau vive »</li> <li>- Char à voile d'initiation et de découverte</li> <li>- Croisière côtière</li> <li>- Multicoques et dériveurs</li> <li>- Planche à voile</li> <li>- Ski nautiques d'initiation et de découverte</li> <li>- Jet (véhicule nautique à moteur)</li> <li>- Bateau à moteur d'initiation et de découverte</li> <li>- Engins tractés</li> <li>- Parachutisme ascensionnel nautique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cerf-volant</li> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> <li>- Activités d'escalade</li> <li>- Croisière</li> </ul>
<p><b>ACTIVITÉS PUGILISTIQUES</b></p> <p><b>Mentions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Kick boxing</li> <li>- Muay thaï</li> <li>- Boxe anglaise</li> <li>- Boxe française, Savate</li> <li>- Full contact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et insertion sociale</li> </ul>

**BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)  
(suite)

**NIVEAU IV**

SPÉCIALITÉS ET MENTIONS DU BP JEPS	Unités de compétence complémentaires (selon la spécialité)	Certificats de spécialisation (selon la spécialité)
<b>GOLF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>
<b>TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation scientifique et technique</li> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>
<b>ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baseball - softball</li> <li>- Cricket</li> <li>- Flag et Football américain</li> <li>- Triathlon</li> <li>- Rugby à XIII</li> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> <li>- Swin</li> <li>- Pétanque</li> <li>- Skateboard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cerf-volant</li> <li>- Activités athlétiques</li> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> <li>- Animation scientifique et technique</li> <li>- Activités d'escalade</li> <li>- Roller</li> </ul>
<b>LOISIRS TOUS PUBLICS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cerf-volant</li> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation scientifique et technique</li> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>
<b>PÊCHE DE LOISIR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> <li>- Peche de loisir en milieu maritime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>

SPÉCIALITÉS ET MENTIONS DU BP JEPS	Unités de compétence complémentaires (selon la spécialité)	Certificats de spécialisation (selon la spécialité)
<p><b>ACTIVITÉS ÉQUESTRES</b></p> <p><b>Mentions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equitation</li> <li>- Tourisme équestre</li> <li>- Equitation western</li> <li>- Equitation de tradition et de travail</li> <li>- Attelage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>
<p><b>SPORT AUTOMOBILE</b></p> <p><b>Mentions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Circuit</li> <li>- Karting</li> <li>- Perfectionnement du pilotage</li> <li>- Rallye</li> <li>- Tout terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> <li>- Conduite sur glace</li> <li>- Conduite de loisir sur quad</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et insertion sociale</li> </ul>
<p><b>ANIMATION CULTURELLE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation scientifique et technique</li> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>
<p><b>ACTIVITÉS GYMNINIQUES DE LA FORME ET DE LA FORCE</b></p> <p><b>Mentions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités gymniques acrobatiques</li> <li>- Activités gymniques d'expression</li> <li>- Forme en cours collectifs</li> <li>- Haltère, musculation et forme sur plateau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs</li> <li>- Culturisme</li> <li>- Force athlétique</li> <li>- Haltérophilie</li> <li>- Gymnastique aérobic</li> <li>- Gymnastique acrobatique</li> <li>- Gymnastique rythmique</li> <li>- Gymnastique artistique masculine</li> <li>- Gymnastique artistique féminine</li> <li>- Twirling</li> <li>- Trampoline</li> <li>- Tumbling</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités d'escalade</li> <li>- Animation et insertion sociale</li> <li>- Animation et maintien de l'autonomie de la personne</li> </ul>

**BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)  
(suite)

**NIVEAU IV**

SPÉCIALITÉS ET MENTIONS DU BP JEPS	Unités de compétence complémentaires (selon la spécialité)	Certificats de spécialisation (selon la spécialité)
<b>ANIMATION SOCIALE</b>	- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs	- Animation scientifique et technique
<b>ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS</b> <b>Mentions</b> - Basket-ball - Football - Handball - Hockey sur gazon - Rugby à XIII - Rugby à XV - Volley-ball	- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs Arrêté du 23 juillet 2004 « modifié par arrêté du 4 janvier 2007 » - JO du 3 août 2004 et du 19 janvier 2007 Annexes B0 n°14 du 15 août 2004	
<b>ACTIVITÉS DU CIRQUE</b>	- Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs	- Animation et insertion sociale - Animation et maintien de l'autonomie de la personne

\*Accès sous conditions particulières (guide page 15).

	<b>SPÉCIALITÉS</b>	<b>MENTIONS</b>
<p><b>Décret n°2006-1418 du 20 novembre 2006</b></p> <p><b>Arrêté du 20 novembre 2006</b></p>	<p><b>Perfectionnement sportif</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités physiques et sportives adaptées</li> <li>- Arts énergétiques chinois</li> <li>- Arts martiaux chinois externes</li> <li>- Arts martiaux chinois internes</li> <li>- Bowling</li> <li>- Full contact</li> <li>- Golf</li> <li>- Handisport</li> <li>- Muay thai</li> <li>- Pétanque</li> <li>- Rugby à XV</li> <li>- Surf</li> <li>- Tennis de table</li> <li>- Triathlon</li> </ul>
<p><b>Arrêté du 20 novembre 2006</b></p>	<p><b>Animation socio éducative ou culturelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de projets, territoires et réseaux</li> </ul>

	OPTIONS	SPÉCIALITÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 84 - 610 du 16 juillet 1984 modifié</li> <li>- Décret n° 91-260 du 7 mars 1991</li> <li>- Arrêté du 30 novembre 1992 modifié</li> <li>- Arrêté spécifique par option</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aïkido</li> <li>- Athlétisme</li> <li>- Aviron</li> <li>- Badminton</li> <li>- Base-ball Soft ball</li> <li>- Basket-ball</li> <li>- Billard</li> <li>- Bobsleigh</li> <li>- Boxe française-savate</li> <li>- Boxe anglaise</li> <li>- Canoë-kayak</li> <li>- Char à voile</li> <li>- Course d'orientation</li> <li>- Cyclisme</li> <li>- Escalade</li> <li>- Escrime</li> <li>- Equitation</li> <li>- Football</li> <li>- Golf</li> <li>- Gymnastique rythmique et sportive</li> <li>- Gymnastique sportive masculine et féminine</li> <li>- Haltérophilie, culturisme, musculation éducative et d'entretien</li> <li>- Handball</li> <li>- Hockey sur gazon</li> <li>- Hockey sur glace</li> <li>- Judo</li> <li>- Karaté</li> <li>- Lutte</li> <li>- natation</li> <li>- Parachutisme</li> <li>- Patinage à roulettes (roller-skating)</li> <li>- patinage sur glace</li> <li>- patinage de vitesse</li> <li>- Pelote basque</li> <li>- Pentathlon moderne</li> <li>- Plongée subaquatique</li> <li>- Rugby à XIII</li> <li>- Rugby à XV</li> <li>- Sambo</li> <li>- Ski alpin</li> <li>- Ski de fond</li> <li>- Ski nautique</li> <li>- Sport boules</li> <li>- Squash</li> </ul>	

**BEES 2°** (Brevet d'État d'Éducateur Sportif du deuxième degré)**NIVEAU II** (suite)

	<b>OPTIONS</b>	<b>SPÉCIALITÉS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surf</li> <li>- Taekwondo</li> <li>- Tennis</li> <li>- Tennis de table</li> <li>- Tir à l'arc</li> <li>- Tir sportif</li> <li>- Trampoline et sports acrobatiques</li> <li>- Voile</li> <li>- Volley-ball</li> </ul>	

**Brevet d'État d'alpinisme****NIVEAU II**

	<b>OPTIONS</b>	<b>SPÉCIALITÉS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 76-556 du 17 juin 1976</li> <li>- Arrêté du 10 mai 1993</li> <li>- Arrêté du 21 juillet 1994</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide de haute montagne</li> </ul>	

**DESJEPS** (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)**NIVEAU II**

	<b>SPÉCIALITÉS</b>	<b>OPTIONS</b>
<p>Décret n° 2006-1419 du 20 novembre 2006</p> <p>Arrêté du 20 novembre 2006</p>	<p><b>Performance sportive</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bowling</li> <li>- Full contact</li> <li>- Golf</li> <li>- Handisport</li> <li>- Muay thaï</li> <li>- Pétanque</li> <li>- Rugby à XV</li> <li>- Spéléologie</li> <li>- Sport adapté</li> <li>- Surf</li> <li>- Vol à voile</li> </ul>
<p>Arrêté du 20 novembre 2006</p>	<p><b>Animation socio-éducative ou culturelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de structure et de projets associé au DESJEPS</li> </ul>

	OPTIONS	SPÉCIALITÉS
<p>- Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifié</p> <p>- Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié</p> <p>- Arrêté du 30 novembre 1992 modifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Athlétisme</li> <li>- Aviron</li> <li>- Base-ball et soft ball</li> <li>- Boxe anglaise</li> <li>- Boxe française savate</li> <li>- Canoë-kayak</li> <li>- Char à voile</li> <li>- Cyclisme</li> <li>- Sports équestres</li> <li>- Escrime</li> <li>- Foot-ball</li> <li>- Gymnastique rythmique et sportive</li> <li>- Gymnastique sportive</li> <li>- Haltérophilie-musculation</li> <li>- Hockey sur gazon</li> <li>- Judo jiu-jitsu</li> <li>- Lutte</li> <li>- Natation synchronisée</li> <li>- Natation sportive</li> <li>- Parachutisme</li> <li>- Pelote basque</li> <li>- Pentathlon moderne</li> <li>- Plongée subaquatique</li> <li>- Rugby</li> <li>- Rugby à XIII</li> <li>- Ski nautique</li> <li>- Sports boules</li> <li>- Surf</li> <li>- Tennis</li> <li>- Tennis de table</li> <li>- Tir à l'arc</li> <li>- Tir sportif</li> <li>- Voile</li> <li>- Volley-ball</li> <li>- Water polo.</li> </ul>	

## Conditions d'accès particulières liées à l'environnement spécifique

Si vous souhaitez obtenir un de ces diplômes, vous devrez **impérativement** satisfaire aux exigences techniques préalables à l'entrée à la formation ou à l'inscription à l'examen pour être déclaré recevable.

Si le règlement du diplôme le prévoit, vous devrez en outre, au moment de déposer votre dossier devant le jury, avoir suivi avec succès la partie de formation rendue obligatoire et/ou avoir fait l'objet d'une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les diplômes permettant d'encadrer des activités s'exerçant en environnement spécifique, sont les suivants :

- BPJEPS, spécialité activités nautiques, mention glisses aérotractées
- BPJEPS, spécialité activités nautiques, mention parachutisme ascensionnel nautique
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option canoë-kayak
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option escalade
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option parachutisme,
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option plongée subaquatique
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option ski alpin
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option ski nordique de fond
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option spéléologie
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option surf
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option voile
- BEES du 1<sup>er</sup> degré, option vol libre
- Diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne
- BEES du 2<sup>ème</sup> degré, option escalade
- BEES du 2<sup>ème</sup> degré, option parachutisme
- BEES du 2<sup>ème</sup> degré, option plongée subaquatique
- BEES du 2<sup>ème</sup> degré, option surf
- BEES du 2<sup>ème</sup> degré, option voile
- BEES du 2<sup>ème</sup> degré, option vol libre
- Aspirant guide et guide de haute montagne du brevet d'Etat d'alpinisme
- BEES du 3<sup>ème</sup> degré, option parachutisme
- BEES du 3<sup>ème</sup> degré, option plongée subaquatique
- BEES du 3<sup>ème</sup> degré, option surf
- BEES du 3<sup>ème</sup> degré, option voile

## 2 EXEMPLES DE LIBELLÉ D'ÉPREUVES

**Vous pouvez demander la totalité du diplôme.  
Si vous ne demandez pas la totalité du diplôme, vous devez préciser  
les épreuves ou les unités pour lesquelles vous demandez la  
validation.**

### EXEMPLE A

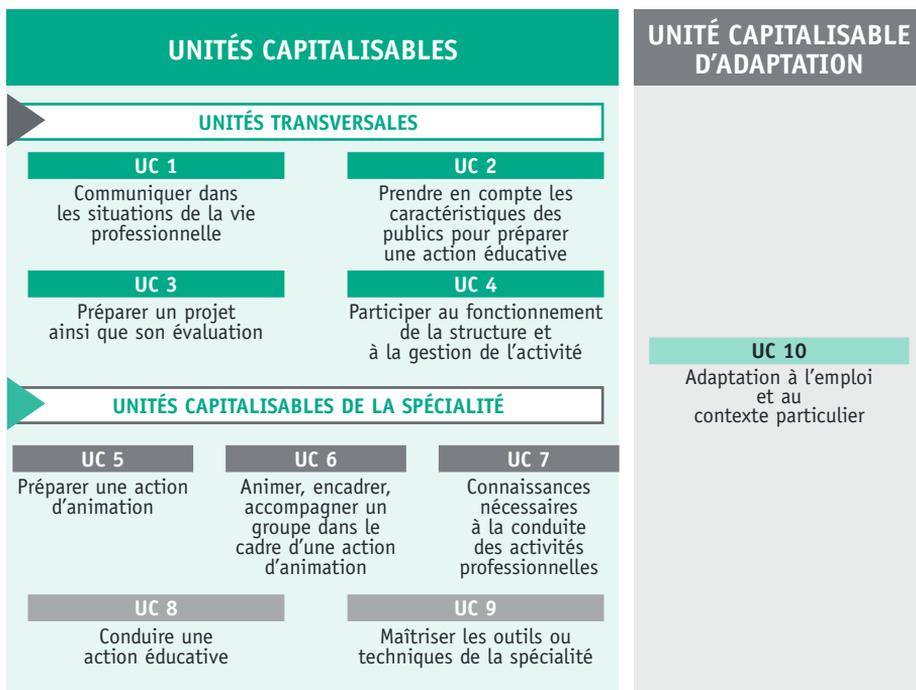
(DOSSIER PAGE 1 - PARTIE 1 ET PAGES 15 ET 16 - PARTIE 2)

Vous souhaitez obtenir par validation la totalité du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité : loisirs tous publics.

Consultez l'arrêté du 24 février 2003 portant création de cette spécialité et le référentiel professionnel du diplôme figurant en annexe. Au regard de votre expérience, vous pouvez demander la validation du diplôme constitué de dix unités capitalisables (cf schéma ci-dessous).

### Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

(Arrêté du 18 avril 2002 portant organisation du BPJEPS)



**Concernant l'unité capitalisable d'adaptation (UC 10)**, son évaluation doit permettre de vérifier que vous vous adaptez à votre (ou vos) emploi(s) ou à votre (ou vos) contexte(s) d'activité professionnelle.

Vous veillerez donc à décrire des pratiques faisant apparaître des situations d'emplois et des contextes professionnels variés.

Vous pouvez également demander la validation d'un ou de plusieurs **certificats de spécialisation** et d'une ou de plusieurs **unités capitalisables complémentaires**, rattachés à la spécialité du BPJEPS que vous demandez.

Consultez les différents arrêtés portant création de ces certificats de spécialisation et de ces unités capitalisables complémentaires et les référentiels professionnels figurant en annexe.

Les certificats de spécialisation et les unités capitalisables complémentaires rattachés à la spécialité Loisirs tous publics du BPJEPS, sont les suivants :

- deux unités capitalisables complémentaires : cerf volant, direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs ;
- trois certificats de spécialisation : animation scientifique et technique, animation et insertion sociale, animation et maintien de l'autonomie de la personne.

## EXEMPLE B

(DOSSIER PAGE 1 - PARTIE 1 ET PAGES 15 ET 16 - PARTIE 2)

Vous êtes déjà titulaire de la partie commune du brevet d'état d'éducateur sportif (BEES) 1<sup>er</sup> degré.

Au regard de votre expérience, vous souhaitez obtenir un BEES 1<sup>er</sup> degré option Tennis. Prenez connaissance de l'arrêté du 31 août 1994 modifié fixant les épreuves de l'examen spécifique de ce BEES. Cet arrêté est disponible d'une part sur le site Internet du ministère ([www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)), d'autre part dans les DRDJS ou DDJS.

L'examen comprend trois épreuves : générale, pédagogique et technique.

Vous envisagez la validation des trois épreuves que vous énoncez ainsi :

- 1- épreuve générale,**
- 2- épreuve pédagogique,**
- 3- épreuve technique.**

## EXEMPLE C

(DOSSIER PAGE 1 - PARTIE 1 ET PAGES 15 ET 16 - PARTIE 2)

Vous êtes déjà titulaire de la partie commune du brevet d'état d'éducateur sportif (BEES) 1er degré et vous souhaitez obtenir un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité : activités physiques pour tous.

L'arrêté du 6 mai 2004 portant équivalence entre le BEES, le brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) et le BPJEPS indique que les titulaires de l'attestation de réussite à la partie commune du BEES obtiennent de droit l'équivalence des unités capitalisables 1, 2 et 3 du BPJEPS.

Prenez connaissance de l'arrêté du 24 février 2003 portant création de la spécialité activités physiques pour tous et le référentiel professionnel du diplôme figurant en annexe. Au regard de votre expérience, vous pouvez demander la validation des UC 4 à 10 (voir schéma page 16).

## FORMATION

### Modèle d'attestation de formation ou de stage

Nom et prénom de la personne

ayant suivi la formation : .....

Nom de naissance : .....

Nom et adresse de l'organisme

ou de l'établissement de formation : .....

.....

Contenu de la formation dispensée : .....

.....

.....

Durée de la formation (dates de début et de fin) : .....

S'agit-il d'une formation en alternance ? .....

Certificat, titre ou diplôme obtenu : .....

Date d'obtention : .....

Date et signature :

Le responsable de l'organisme  
ou de l'établissement de formation  
Cachet de l'organisme :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (code pénal, article 441-1).

## VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SALARIÉE, NON SALARIÉE ET BÉNÉVOLE (DOSSIER PAGE 3 - PARTIE 1)

### 1 comment calculer la durée de votre expérience en lien avec le diplôme visé ?

**Ce qui compte pour valider votre expérience c'est en premier lieu la nature puis le volume d'activité que vous avez réalisé mais aussi la confirmation de cette expérience dans le temps.**

Vous devez attester d'un volume horaire équivalent à 2400 heures d'activité sur une durée minimum de 36 mois cumulés.

Par exemple, si vous avez totalisé 3000 heures sur deux ans, votre demande de validation des acquis de l'expérience n'est pas recevable.

Si vous totalisez 2650 heures sur 38 mois, même non consécutifs, votre demande est recevable.

#### Comment calculer la durée de votre expérience ? :

- chaque heure d'activité compte une heure,
- chaque mois d'activité compte pour un mois, même si vous avez eu plusieurs activités différentes, par exemple l'une bénévole, l'autre professionnelle, pendant le même mois.

#### Exemple :

Juillet 2003, vous avez eu deux activités : **la 1<sup>re</sup> de 100 heures**  
**la 2<sup>e</sup> de 45 heures**

Août 2004, vous avez eu une activité : **de 165 heures**

Septembre 2002, vous avez eu deux activités : **la 1<sup>re</sup> de 100 heures**  
**la 2<sup>e</sup> de 45 heures**

Octobre 2004, vous n'avez pas d'activité : **0 heure**

Novembre 2006, vous avez une activité : **de 55 heures**

**Total de vos heures d'activité :  $100 + 45 + 165 + 100 + 45 + 55 = 510$  heures**

**Total de vos mois d'activité : Juillet + août + septembre + novembre = 4 mois**

## Modèle d'attestation d'emploi

Je soussigné(e) : Mme ou M.....

Nom de naissance.....

Certifie que Mme ou M.....

Né(e) le..... à.....

Demeurant à.....

Commune..... Code Postal.....

❖ est employé(e) dans l'entreprise depuis le :

jour : ..... mois : ..... année : .....

à temps plein

à temps partiel : précisez dans ce cas la durée hebdomadaire du travail.....

❖ a été employé(e) dans mon entreprise, du :

jour : ..... mois : ..... année : .....

au

jour : ..... mois : ..... année : .....

à temps plein

à temps partiel : précisez dans ce cas la durée hebdomadaire du travail

• en qualité de

.....

• nature des fonctions exercées

.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

Commune..... Code Postal.....

Cachet de l'entreprise et signature

Fait à.....

Le.....

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (code pénal, article 441-1).

## Modèle d'attestation de fonction bénévole

Cette attestation doit être signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature.

Je soussigné(e) : Mme ou M. ....

Nom de naissance.....

Qualité .....

Certifie que Mme ou M. ....

Né(e) le ..... à .....

Demeurant à .....

Commune ..... Code Postal .....

est bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées : .....

Depuis le : .....

Volume horaire hebdomadaire : .....

Nombre totale d'heures effectuées : .....

(jusqu'à la date de délivrance de l'attestation)

a été bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées : .....

Du : jour ..... mois ..... année ..... Au : jour ..... mois ..... année .....

Volume horaire hebdomadaire : .....

Nombre totale d'heures effectuées : .....

Nom et adresse de la structure dans laquelle s'est déroulé le bénévolat : .....

.....

Commune ..... Code Postal .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du responsable : Fait à ..... Le .....

Nom..... Prénom.....

Qualité .....

Cachet de l'association et signature du 2<sup>ème</sup> responsable : Fait à ..... Le .....

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (code pénal, article 441-1).

### VOS ACQUIS (DOSSIER PAGES 17 À 24 - PARTIE 2)

- ▶ La première étape consiste à répertorier pour chacune de vos expériences salariée, non salariée ou bénévole, les différentes pratiques que vous avez exercées en rapport avec le diplôme que vous souhaitez obtenir. Les pratiques exercées à titre bénévole doivent mettre en évidence des acquis d'un niveau professionnel.
- ▶ Pour vous aider dans le repérage de vos acquis, vous pouvez consulter la fiche du répertoire national des certifications professionnelles et le référentiel professionnel du diplôme visé.
- ▶ Choisissez des pratiques diversifiées, et dans des contextes différents, y compris parmi les plus anciennes.
- ▶ Classez ces pratiques dans les fonctions suivantes :
  - **encadrement des publics** : insistez sur le face à face avec un groupe, un public, soit dans une situation de formation ou d'entraînement, soit dans une situation d'animation ou de coordination d'équipe, etc.
  - **encadrement des activités** : mettez en évidence les aspects techniques liés à la pratique d'une activité ou d'une discipline ;
  - **participation au projet et au fonctionnement de la structure** : décrivez plus particulièrement les aspects réglementaires liés à la pratique d'une activité, les relations avec les partenaires institutionnels, les aspects budgétaires, etc.

## 1 DES EXEMPLES DE DESCRIPTION ET D'ANALYSE DE PRATIQUES EXTRAITS DE DOSSIERS DE CANDIDATS

(DOSSIER PAGES 25 À 41 - PARTIE 2)

**EXEMPLE A : Description d'une pratique, en vue de la validation des acquis techniques pour l'obtention du BEES 2<sup>ème</sup> degré option activités équestres.**

► Le candidat s'est référé à l'arrêté du BEES du 2<sup>e</sup> degré option activités équestres :

---

### Extrait de l'arrêté du 8 mai 1974 - ÉQUITATION

**ÉPREUVES TECHNIQUES :** épreuve devant mettre en évidence la connaissance des termes classiques, des principes et procédés applicables dans les différentes disciplines équestres.

**Le débouillage :** but, objectifs, moyens et progression.

**Le dressage :** les principes ; doctrine et méthodes ; progression du dressage ; le cheval juste ; l'harmonie musculaire ; les assouplissements ; l'incurvation ; l'équilibre ; psychologie du cheval ; la soumission et ses problèmes (résistances et contractions) ; mécanisme et emploi des aides.

**L'équitation sportive :** dressage et mise en condition du cheval d'obstacle ; la formation du cavalier à l'obstacle ; la mise en condition du cheval de CEE.

**Histoire de l'équitation :** les grands courants de l'équitation ; l'évolution des techniques dans les différentes disciplines.

---

► Le candidat a donc choisi de décrire une pratique de débouillage en vue de la validation des acquis techniques.

---

### PRATIQUE : le débouillage (extrait)

"(...) Intervenant auprès du Centre de Formation des Apprentis dans le cadre de l'enseignement de l'équitation aux apprentis préparant le baccalauréat professionnel CGEA Production du cheval (diplôme de niveau IV), je suis notamment en charge du module Débouillage et Valorisation des jeunes chevaux. Le but de ce module est d'apporter aux apprentis des connaissances et une première expérience pratique quant à la préparation et à la réalisation d'un débouillage en situation réelle.

Mon travail consiste dans un premier temps à rechercher et sélectionner les poulains, puis dans un deuxième temps à organiser et préparer avec les apprentis la session de débouillage, et enfin dans un troisième temps, à débouiller concrètement les poulains.

Ainsi, depuis 1998, je recherche chaque été une douzaine de poulains de 3 ans pour la session débouillage baccalauréat professionnel qui se déroule au mois d'octobre. Trouver des éleveurs ou des propriétaires acceptant de confier leurs jeunes chevaux au débouillage à des apprentis, -pour certains néophytes-, n'est évidemment pas chose aisée.

Alors je fais appel à mon relationnel (éleveurs, professionnels, cavaliers, propriétaires, CTR...), au réseau des maîtres d'apprentissage du centre de formation des apprentis, à la publication d'articles expliquant notre démarche dans la presse spécialisée (le Bulletin de la Ligue, " L'Eperon ", des revues agricoles...). Le bouche à oreille aidant, je finis par avoir un certain nombre de propositions. Je rends alors visite aux éleveurs pour évaluer et sélectionner les poulains proposés, selon un certain nombre de critères :

- l'âge : obligatoirement 3 ans, pour que les poulains puissent participer, à l'issue du débouillage, au Concours de Modèles 3 ans.

- la race : chevaux ayant obligatoirement un document d'identification et autorisés à participer aux Modèles et Allures : Selle Français, Anglo-Arabe, Cheval de Selle.

- le sexe :...

- l'état d'avancement de l'éducation du poulain : est-il totalement sauvage ? apprivoisé ? domestiqué ? pré-débouillé ? Il est évident que plus l'animal a été manipulé et éduqué dès son plus jeune âge, plus mon travail de débouillage sera facilité.

Le débouillage Baccalauréat Professionnel étant réalisé par des apprentis, dans une optique formative, je privilégie bien sûr, dans mon choix, des chevaux au modèle classique, ayant bon caractère et déjà apprivoisés ; j'évite au maximum les furieux et les sauvages dont le débouillage présente un trop grand risque pour les élèves.

Le poulain étant sélectionné, je conclus avec l'éleveur un accord, matérialisé par une convention (cf. modèle en annexe) répertoriant les droits et obligations des deux parties, les problèmes de responsabilité et d'assurance, et fixant la participation de l'éleveur à environ 150 euros.

À cette phase de préparation va succéder la réalisation concrète du débouillage.

Commençant à bien cerner le profil des apprentis, je leur attribue les poulains en fonction de leur niveau, de leur expérience mais aussi de leur taille, de leur poids et du degré de motivation que je pressens ; la justesse de cette attribution est un des critères de réussite du débouillage.

Puis je mets en application la progression définie au préalable :

- au box, première approche : aborder, apprivoiser, panser, prendre les pieds...

- marcher en main avec le caveçon.

- première séance de longe en caveçon.

- pose d'un surfaix élastique, puis non élastique, au box puis en longe.

- mise du filet au box, puis en longe. Perfectionnement du travail à la longe.

- pose de la selle au box, puis en longe, étriers remontés puis descendus.

- première séance de montoir : sac à patates, puis enfourcher, puis quelques pas tenus en main, puis en longe, puis trot en longe.

- progressivement, suppression de la longe, puis suppression de la séparation dans le manège.
- introduction du galop.

Les apprentis passent beaucoup de temps au box avec leurs poulains pour les apprivoiser, les mettre en confiance, les panser, prendre les pieds, les toiletter... et défilent par groupes de deux au manège, pour des séances relativement brèves, que je dirige. La répétition deux fois par jour de ces séances génère des progrès extrêmement rapides. En fonction des difficultés rencontrées, j'adapte les séances et la progression ; je réaffecte parfois les poulains si je me suis trompé dans l'attribution, et je veille à ce que l'entraide soit de rigueur entre les apprentis.

À la fin de chaque semaine, je demande aux apprentis de téléphoner aux éleveurs pour leur faire un compte-rendu du débouillage ; c'est une manière de les impliquer d'avantage, de développer leurs capacités d'analyse et de restitution, et de favoriser les échanges productifs. Au bout de quinze jours, les apprentis sont soumis à une évaluation certificative, dont la note compte pour l'obtention de leur baccalauréat.

J'organise l'examen et convoque le jury (constitué d'un représentant des Haras, d'un professionnel et d'un enseignant technique), dont la mission est d'évaluer, à l'aide d'une grille, la qualité du débouillage, tant dans la manière de procéder que dans le résultat. (...)"

---

### **EXEMPLE B : description d'une pratique en vue de la validation des acquis pédagogiques pour l'obtention du BPJEPS spécialité loisirs tous publics.**

► Le candidat se réfère à la fiche descriptive d'activités du référentiel professionnel du diplôme, annexée à l'arrêté du 24 février 2003 portant création de la spécialité « loisirs tous publics » du BPJEPS.

► Pour obtenir la validation de ses acquis pédagogiques, le candidat décrit une pratique où il fait ressortir qu'il possède les compétences définies dans la fiche descriptive d'activités annexée à l'arrêté sus mentionné :

---

## PRATIQUE : Préparation de séances d'éveil corporel

### Contexte

"En juin 1997, j'ai été embauchée au sein de la Maison de jeunes et de la Culture pour développer l'animation locale".

Ma mission était donc de répondre aux attentes de la population (tous publics confondus : enfants, jeunes, adultes) sur le plan socioculturel.

Je devais donc concrètement :

- prendre contact avec ces différents publics,
- relever leurs attentes en terme d'animations,
- mettre en place des actions répondant aux différentes demandes des publics,
- encadrer ces animations.

Après avoir fait circuler un questionnaire aux parents d'enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires, j'ai pu identifier leur demande et leur souhait par rapport à leurs enfants de 3 à 10 ans.

Leur demande principale était de pouvoir bénéficier d'activités d'éveil corporel dans le gymnase qui n'était jamais utilisé.

### Descriptif de la première séance

#### Public

Ce groupe était composé de 10 enfants de 5 à 7 ans que je ne connaissais pas.

Ces enfants allaient me rencontrer pour la première fois, ils allaient découvrir le gymnase (cet espace où l'on peut se lâcher, où l'on peut crier...), l'activité corporelle encadrée, le matériel de gym...

Les enfants de cet âge ont besoin de bouger (il faut éviter les situations d'attente prolongée), leur attention est fragile (les consignes ne doivent pas durer très longtemps). Ils sont dans l'imaginaire, le merveilleux (il faut essayer d'adapter les consignes de manière à les plonger dans un monde imaginaire. Par exemple : les tapis rouges représentent la mare aux crocodiles, il ne faut pas aller dessus, les tapis bleus sont des îles...). Ces consignes sont beaucoup plus comprises et assimilées car elles leur parlent beaucoup plus.

#### Objectifs de la séance

L'objectif de cette séance était d'apprendre à se connaître et se sentir bien. J'allais donc insister sur la présentation de chacun, sur la manière d'être proche avec les enfants (en m'amusant avec eux et en étant à leur écoute), sur la manière calme et douce de les rassurer et de leur présenter l'activité, sur l'aspect ludique de l'activité.

#### Préparation

J'étais arrivée à 8h15 afin de préparer la salle avant l'arrivée du premier groupe à 9h. Après avoir mis le chauffage, j'installais le parcours de psychomotricité. J'avais préparé au préalable toutes mes séances sur un cahier avec un dessin du parcours pour que le jour J, je ne perde pas trop de temps dans la manipulation des gros tapis, des barres, des poutres qui sont lourdes à porter seule.

Le gymnase servait à tous types de sports (tennis, basket, hand...), c'est pourquoi je devais recouvrir une grande superficie de l'espace à l'aide de tapis de gym de manière à créer un lieu propice à l'activité gymnique (roulades, galipettes, sauts...) sans surprise (tapis qui se chevauchent, tapis mal ajustés...), ce qui pouvait être source de blessures.

Ensuite, je plaçai les différents modules de manière à faire appel à des sensations différentes :

- l'équilibre : des poutres de hauteur différente (10 et 50 cm) qui se suivent ;
  - se suspendre : des barres que j'avais réglées à différentes hauteurs pour que les enfants puissent en sautant attraper l'une ou l'autre en fonction de leur taille ;
  - rouler : le plan incliné en mousse ;
  - rebondir : le mini trampoline ;
  - grimper et sauter : un plinth et un gros tapis de mousse en contrebas ;
  - la position renversée : deux plinths de 20 cm de haut avec un espace de 30 cm entre les deux.
- J'avais opté pour un parcours de manière à ce que tous les enfants puissent évoluer en même temps à des endroits différents afin d'éviter au maximum l'attente passive.

Pour ce faire :

- le parcours ne devait pas comporter d'endroits à risques, d'où la surprotection avec le gros tapis. Je comptais tenir les enfants qui sauteraient sur le trampoline car les enfants ne savent pas gérer le rebond lors d'une première approche ;
- les consignes devaient être claires et strictes sur l'aspect de la sécurité.

### **Accueil**

Les enfants arrivent toujours avec leurs parents. Je les accueille chaleureusement en me présentant et en demandant le prénom de l'enfant, puis je les invite à se mettre en tenue. Lors de l'inscription, j'avais précisé aux parents qu'il était souhaitable qu'ils aient une paire de ballerines et des vêtements amples et souples.

Pendant qu'ils se déchaussent, je dis au revoir aux enfants du groupe précédent qui parlaient avec leurs parents. Puis je donnai quelques consignes avant de rentrer dans la salle de gym : « vous accrochez vos vestes sur les porte-manteaux, puis vous mettez vos ballerines. Quand vous êtes prêts, vous me rejoignez dans la salle à côté » (que je leur montrais du doigt à travers la grande baie vitrée).

Je me dirigeais dans la salle de gym et m'asseyais au milieu des tapis pour les attendre. De ma place, je pouvais les voir à travers la vitre. Les enfants entraient les uns après les autres, plus ou moins excités par cette activité nouvelle. Certains se dirigèrent directement sur le trampoline, d'autres sur les barres. Je les invitais donc à s'asseoir avec moi. Je m'assurais que tous les enfants étaient là en les appelant par leur prénom que j'avais sur ma liste.

Ensuite, je leur demandais s'ils avaient retenu mon prénom et s'ils se connaissaient entre eux, car c'est important de se connaître et de pouvoir s'appeler correctement. Je faisais le jeu de memory des prénoms et ensemble on arrivait à retrouver tous les prénoms. J'essayais de les retenir (...).

---

### **EXEMPLE C : description d'une pratique en vue de la validation des acquis pédagogiques pour l'obtention du BEES du 1<sup>er</sup> degré option motocyclisme (épreuve écrite de la partie commune).**

► Le candidat se réfère à l'arrêté du 30 novembre 1992, fixant les contenus et les modalités d'obtention du brevet d'Etat d'éducateur sportif à trois degrés et le guide de lecture de la partie commune du BEES du 1er degré.

**La partie commune comprend une épreuve écrite relative à l'activité du pratiquant portant sur les sciences biologiques et les sciences humaines.**

► Le candidat décrit une séance de formation pour mettre en évidence qu'il possède la compétence requise.

### **NATURE DE L'ACTIVITÉ : Encadrer et former (extrait)**

"(...) Accueillir des stagiaires : évaluation du niveau d'un groupe, évaluation des niveaux individuels, mise en place d'ateliers, animation d'une séance de sports, suivi du niveau des stagiaires, évaluation en cours et en fin de formation, suivi de l'évolution des contenus et adaptation des matériels utilisés.

La formation moto concernant exclusivement la partie spécifique du brevet d'Etat, je n'évoquerai ici que la partie préparation physique des séances de formation. La pratique de la moto tout-terrain demande des qualités physiques tout à fait particulières. Une bonne connaissance de cette pratique nous permet d'adapter la préparation physique des pilotes, de veiller à la protection des points du corps les plus exposés et d'apporter un diagnostic rapide sur les conséquences traumatiques d'une chute.

À l'arrivée d'un nouveau groupe de stagiaires (20 environ), j'assure personnellement l'accueil.

Pour ce faire, je réunis les nouveaux arrivants dans notre salle moto entièrement dédiée aux deux roues, afin qu'ils découvrent leur nouvel univers, et prennent conscience que la moto fait désormais partie de leur environnement quotidien. Cette salle est la salle de cours des candidats motocyclistes, où ils suivent les cours et où sont effectuées toutes les réunions.

Après avoir fait effectuer l'appel par le responsable du personnel, je procède au traditionnel discours de bienvenue, et effectue une présentation générale de l'école, en précisant la place de l'unité de formation moto au sein de l'ensemble.

Après cette entrée en matière et une courte pause qui permet de discuter un peu plus librement tout en prenant un café, je leur présente le stage moto qu'ils vont suivre, les matières qui vont leur être enseignées, l'articulation du stage ainsi que les barèmes de notation. J'en profite également pour présenter l'ensemble de l'équipe d'encadrement ainsi que le découpage de la promotion en brigades (5 à 6 stagiaires par brigade). Chaque stagiaire connaît ainsi son encadrant direct et prend contact avec lui. Après avoir terminé mon exposé, je laisse la place aux questions diverses, avant que chacun perçoive son matériel et prenne possession de sa chambre.

Afin de déterminer l'aptitude des stagiaires à suivre la formation sans mettre en jeu leur sécurité, une évaluation physique est indispensable. Elle permet de situer le niveau du groupe auquel j'aurai à faire, afin d'adapter le niveau des formations, mais également d'effectuer une évaluation individuelle.

Chaque stagiaire subit donc dans un premier temps un contrôle médical sérieux, (radiographie lombaire, vue, tension artérielle, rythme cardiaque etc.), ainsi que des tests d'évaluation physique. Ces derniers sont effectués pour déterminer les qualités d'endurance, de souplesse, de motricité, de vivacité et de récupération.

J'assure personnellement la mise en place des ateliers, l'explication des exercices ainsi que leur notation. Afin d'éviter les accidents pendant le stage, ne sont retenus que les stagiaires présentant les qualités nécessaires pour suivre la formation et ayant satisfait aux tests d'entrée.

Ces tests d'évaluation sont les suivants :

- Test de COOPER : Course à pied de 12 minutes, intéressant pour déterminer les qualités d'endurance. Le barème appliqué pour cette épreuve est celui en vigueur.

- Tests de motricité spécifique moto : Ces tests que j'ai mis en place, permettent de mettre en évidence les qualités physiques indispensables à une parfaite maîtrise de la moto de tout terrain. Ces qualités physiques sont la vivacité, la souplesse, la force et le dosage de l'effort.
- Je fais donc partir les stagiaires individuellement à pied sur un parcours chronométré en extérieur ou en salle, comprenant chronologiquement les exercices suivants :
  - un slalom autour de 10 cônes (espacement 2 mètres),
  - un parcours d'obstacles de 1 mètre de hauteur à franchir alternativement par dessus et par dessous (10 au total),
  - un grimper de corde,
  - des sauts d'obstacles à pieds joints (10 médecine bals),
  - 10 tractions complètes à la barre fixe,
  - 5 paniers de basket à marquer de l'extérieur de la raquette.

Sont pris en compte pour la notation de cette épreuve le temps ainsi que le nombre de fautes commises ou d'obstacles non franchis.

Ensuite, tout au long des trois mois que dure le stage de formation motocycliste, une préparation physique adaptée au niveau croissant du stage est assurée, avec des tests d'évaluation hebdomadaire. Pour adapter cette préparation physique, je tiens compte des résultats des tests de départ, afin de fixer les objectifs d'évolution personnalisés. Il est cependant important de rappeler que la préparation physique n'est pas ici une fin en soi, et que l'amélioration des performances dans telle ou telle discipline n'est pas le seul objectif fixé. Seule l'amélioration de la condition physique et des qualités d'endurance est recherchée en vue de l'amélioration des performances en moto.

Pour améliorer les résultats du Cooper, je fais travailler le fractionné sur des distances de 200, 400 et 600 mètres afin d'acquérir le rythme, et le footing pour améliorer l'endurance (10 à 12 kilomètres).

Le fractionné apprend à gérer son effort, à s'imposer, à garder un rythme, à savoir accélérer quand il le faut, et permet donc d'augmenter ses capacités et sa résistance. Au début, je ne fixe pas de temps de référence, puis au fur et à mesure que les performances s'améliorent, j'impose des temps en fonction des capacités de chacun.

Au début de l'entraînement, je commence donc par faire effectuer les accélérations sans chrono : 3 fois 15 minutes de course à un rythme soutenu avec à chaque fois 3 minutes de récupération entre les séries. Ceci nous donne 45 minutes de course avec 9 minutes de récupération, le tout pour une séance d'1 heure, dont 54 minutes de travail pur et 6 minutes d'étirements et de retour au calme.

Le rythme est de une à deux séances par semaine. Après un mois, je commence les séries chronométrées, constantes dans un premier temps, puis progressives et dégressives pour terminer. Le temps imposé est fonction des performances de chacun établies lors du test de Cooper initial et évolue avec la progression des candidats.

L'organisation des séances s'opère de la façon suivante :

- 2 séances sur une distance totale de 1200 mètres à raison de 6 fois 200 mètres,
- 2 séances toujours sur 1200 mètres à raison de 3 fois 400 mètres,
- 2 séances de 2 fois 600 mètres.

Le cycle suivant est progressif et s'effectue sur une distance de 2000 mètres à raison de :

- 2 séances où je fais effectuer successivement 3 fois 200, 2 fois 300, 1 fois 800 mètres,
- 2 séances à raison de 3 fois 200, 2 fois 400, 1 fois 600 mètres,
- 3 séances progressives et dégressives toujours sur 2000 mètres à raison de 3 fois 200, 2 fois 400, 3 fois 200 mètres (...).

# L'ANALYSE DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE (DOSSIER PAGES 25 À 41 - PARTIE 2)

## 1 DES CONSEILS POUR DÉCRIRE ET ANALYSER VOS PRATIQUES

► *Rappel : Vous devez décrire au moins deux pratiques pour chacune des fonctions dont vous souhaitez faire valider les acquis.*

- Resituer vos pratiques dans leur contexte (le cadre institutionnel, votre position hiérarchique, etc.) et définir votre fonction exacte.
- Insister sur votre implication personnelle (vous pouvez vous aider d'une rédaction à la première personne du singulier).
- Utiliser de préférence le temps présent : je réalise, plutôt que j'ai réalisé.
- Décrire votre pratique dans le détail de manière la plus précise possible.
- Choisir un mode de description chronologique, du début à la fin de la pratique, sans oublier l'évaluation.
- Éviter absolument les fiches d'activités ou de projets anonymes, les listes de tâches.
- Pour illustrer votre propos, vous pouvez joindre des documents en lien direct avec la pratique décrite, soit parce que vous les avez conçus, soit parce que vous avez contribué pleinement à leur réalisation (article de presse, support d'information, réalisation personnelle, etc.).

## 2 UN OUTIL D'AIDE A LA DESCRIPTION DES PRATIQUES

**Le cadre institutionnel :** Est-ce une commande de mon institution ?  
Est-ce de ma propre initiative ?  
Comment ai-je négocié ? Comment ma pratique s'intègre-t-elle dans le projet de mon institution ?

**Le public :** Pour quels publics ? Comment j'adapte ma pratique en fonction du public ?

**La pratique** (décrivez les différents aspects de votre pratique et notamment comment vous la conduisez) :

- Par quoi ai-je commencé ?
- Quelles raisons me conduisent à mener cette pratique ?
- Comment je la mets en place ?
- Quelles sont mes relations avec les partenaires internes ou externes ?
- Quels outils, quelles méthodes j'utilise ? Comment je les ai trouvés ? Où les ai-je appris ?
- Comment j'adapte ces outils à ma pratique ?
- Quelles difficultés je rencontre ?
- Comment je les résous ?
- Comment je réajuste ma pratique en cours de déroulement ?

**Les moyens :**

- Avec quels moyens je veille à respecter la réglementation en vigueur ?
- Avec quels moyens humains ? Ai-je recruté moi-même le personnel ? Quel est mon degré de responsabilité dans la gestion du personnel ? comment je mobilise et responsabilise chacun ? avec quels outils ?
- Avec quels moyens financiers ? Quel est mon niveau de responsabilité dans la mise en place du budget ? comment je contacte les partenaires financiers ? comment j'organise le suivi financier ?
- Avec quels moyens matériels ?
- Selon quel échéancier ?

**L'évaluation :**

- Quels sont les résultats de l'action réalisée ?
- Quels sont les critères d'évaluation ?
- Quels outils d'évaluation j'utilise et comment ?
- Avec quels partenaires internes ou externes j'effectue ce bilan ?
- Quelles perspectives se dégagent ?

*N.B. Ces questions ne sont pas exhaustives. Elles constituent, à titre d'exemple un outil d'aide à la description de vos pratiques. Ce type de questionnaire est repris et développé dans l'aide méthodologique apportée par l'accompagnement.*

## L'ACCOMPAGNEMENT

Une fois que la DRDJS de votre lieu de résidence a prononcé une décision de recevabilité favorable, vous pouvez bénéficier, si vous le souhaitez, d'une procédure d'accompagnement.

L'accompagnement est une aide méthodologique assurée par des organismes privés et des établissements du ministère labellisés par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Cette aide vous permet d'acquérir une méthode de travail pour identifier des pratiques, les décrire et les analyser en détail, par oral puis par écrit, à travers un questionnaire.

L'accompagnement peut également vous aider à préparer l'entretien complémentaire avec le jury.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de questions posées à un candidat au cours d'un accompagnement.

### ÉCRIT DU CANDIDAT

### QUESTIONS DE L'ACCOMPAGNATEUR

#### Organisation d'une sortie à la neige dans le cadre d'un BPJEPS loisirs tous publics

► Je suis employée en tant que directrice dans un centre de loisirs. Mes fonctions correspondent à la définition et à la mise en œuvre du projet pédagogique. Je suis sous l'autorité du conseil d'administration de l'association et du ministère de la jeunesse et des sports.

Pendant les vacances de février, le centre de loisirs accueille entre 50 et 80 enfants de 4 à 15 ans venant du quartier et de plusieurs arrondissements de la ville (un système de ramassage en car est mis en place dans plusieurs arrondissements). De plus, nous accueillons les enfants des réfugiés hébergés dans le centre provisoire d'hébergement de l'association et nous travaillons avec deux foyers d'accueil d'urgence mère - enfants.

C'est dans la mise en œuvre de ce projet pédagogique que j'ai eu l'envie de mettre en place une sortie à la neige pendant les vacances scolaires de février 2005 afin que ces enfants issus de différents milieux sociaux puissent accéder « aux loisirs de la neige ».

► Expliquez vos démarches.  
Quels ont été vos arguments vis-à-vis du public, vis-à-vis de la structure ?

---

► Après avoir rencontré le conseil d'administration et ayant un accord de principe, j'ai commencé par rechercher une station familiale pas trop éloignée et disposant d'une structure pouvant nous accueillir sur la journée. Après plusieurs appels téléphoniques, fax, j'ai opté pour une station située à une heure du centre de loisirs. J'ai réservé une salle d'activités dans une structure d'hébergement collectif afin de prendre le repas au chaud et de permettre aux enfants qui en auraient besoin de se reposer, se réchauffer. Je me suis rendue sur le site afin de rencontrer le responsable de la structure d'hébergement, repérer la piste de luge, les espaces de jeux possibles selon les tranches d'âge et le poste de secours.

► Quand avez-vous effectué ces démarches ? Expliquez les raisons du choix de la station. Quels ont été vos critères ?

---

► J'ai ensuite envoyé des demandes de devis à plusieurs compagnies de car. J'ai opté pour la moins onéreuse en précisant que je voulais un chauffeur expérimenté dans la conduite en montagne et par temps de neige.

► Quand avez-vous envoyé ces demandes de devis ?

---

► Pour cette sortie, j'ai gonflé l'équipe d'animateurs : un animateur pour 5 enfants chez les 4-6 ans, un pour 8 chez les 6-9 ans et 10-14 ans afin d'assurer une bonne qualité des animations proposées et la sécurité de tout le groupe.

► Pouvez-vous préciser ce qui vous a conduit à faire ce choix ?

---

► Une fois toutes ces données réunies, j'ai construit le budget prévisionnel étant donné que les prix de journées sont fonction du quotient familial, le surcoût engendré par cette sortie doit être réparti entre les différentes tranches des quotients familiaux. La participation supplémentaire des familles allait de 4,5 euros à 6 euros.

► Comment avez-vous construit le budget prévisionnel ?  
Détaillez.

---

► Je rencontre à nouveau le conseil d'administration. Je leur présente la sortie, le lieu, les équipes et le budget. Ils me donnent leur accord.

► Quand avez-vous rencontré le conseil d'administration ?

Pouvez-vous donner des détails sur cette rencontre ?

---

► Il s'agit maintenant de faire la promotion de cette sortie : je rédige une affichette et des tracts distribués à tous les enfants fréquentant le centre, (date, prix, lieu, organisation, trousseau, alimentation...).

► Quand avez-vous fait la promotion de cette sortie ?

Comment s'est déroulée cette promotion ?

---

► Tout un travail d'information, de communication et de mise en confiance commence alors avec les parents lors des inscriptions. Ces temps d'explications sont vitaux pour que la sortie se déroule bien et que les enfants y participent sereinement.

► Quand ce travail a-t-il été réalisé ?

Comment ce travail d'information auprès des parents a-t-il été conduit ?

---

► Je choisis les animateurs qui partent à cette sortie, organise une réunion de préparation en deux temps. Tout d'abord l'organisation technique : qui fait quoi ? Quand ? Explication du timing de la journée, règles de sécurité pour ce type de sortie.

► Comment avez-vous organisé cette réunion de préparation ?

Comment s'est décidé la répartition des tâches dans l'organisation technique ?

---

► Le déroulement de la sortie est synthétisé dans un tableau tout d'abord lu ensemble. Puis nous nous répartissons les tâches de la journée en fonction des envies et compétences de chacun. Je veille à une répartition juste entre tous les animateurs.

► Qui a élaboré le tableau ? Comment ?

Comment les tâches ont-elles été réparties ?

Comment avez-vous veillé à cette juste répartition ?

## LE JURY

Le jury se prononce sur votre dossier. Le cas échéant, il peut vous convier ou vous pouvez demander un entretien qui devient obligatoire.

Cet entretien, d'une durée maximum de 30 minutes, a pour seul objet de compléter les points du dossier dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par le jury pour évaluer vos compétences.

La décision du jury est souveraine :

- ▶ Le jury peut vous attribuer la totalité du diplôme.
- ▶ Si le jury ne vous attribue pas le diplôme ou ne valide qu'une partie du diplôme, il vous indique la nature des connaissances, aptitudes et compétences qu'il vous reste à acquérir dans un délai de 5 ans. Pour compléter vos acquis, vous pourrez choisir soit d'engager une formation, soit d'approfondir votre expérience.
- ▶ En cas de non validation ou de validation partielle, vous pouvez solliciter la DRDJS de votre lieu de résidence pour la suite de votre parcours.

## Directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports

### ► DRDJS d'Alsace

17, rue Goethe  
67083 Strasbourg Cedex 03  
Tél. : 03 88 45 30 30

### ► DRDJS d'Aquitaine

7, bld du Parc des Expositions  
Bordeaux-Lac  
33525 Bruges Cedex  
Tél. : 05 56 69 38 00

### ► DRDJS d'Auvergne

34, rue Albert Thomas  
63038 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. : 04 73 34 91 91

### ► DRDJS de Basse Normandie

8, av Maréchal Montgomery  
BP. 5185  
14075 Caen Cedex 5  
Tél. : 02 31 43 26 26

### ► DRDJS de Bourgogne

10, bld Carnot – BP. 1530  
21034 Dijon Cedex  
Tél. : 03 80 68 39 00

### ► DRDJS de Bretagne

4, av. du Bois Labbé  
35043 Rennes Cedex  
Tél. : 02 23 48 24 00

### ► DRDJS du Centre

122, Faubourg Bannier  
45042 Orleans Cedex 1  
Tél. : 02 38 77 49 00

### ► DRDJS de Champagne-Ardenne

14, rue Gentelet  
51037 Chalons en Champagne Cedex  
Tél. : 03 26 26 98 00

### ► DRDJS de Corse

Rue de l'Aspirant Michelin  
BP. 323  
20178 Ajaccio Cedex  
Tél. : 04 95 29 67 67

### ► DRDJS de Franche-Comté

27, rue Sancey – BP.1983  
25020 Besançon Cedex  
Tél. : 03 81 41 26 26

### ► DRDJS de Haute Normandie

55, rue de l'Amiral Cécille  
BP.1358  
76179 Rouen Cedex  
Tél. : 02 32 18 15 20

### ► DRDJS de l'Île de France

6/8, rue Eugène Oudiné  
75013 Paris  
Tél. : 01 40 77 55 00

### ► DRDJS du Languedoc-Roussillon

190, avenue du Père Soulas  
34094 Montpellier cedex 05  
Tél. : 04 67 10 14 00

### ► DRDJS du Limousin

"Imm. L'intendant" 45, rue Turgot  
87036 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 33 92 33

### ► DRDJS de Lorraine

13, rue de Mainvaux – BP.69  
54139 Saint-Max cedex 03  
Tél. : 03 83 21 40 74

### ► DRDJS de Midi-Pyrénées

5, rue du Pont Montaudran  
– halles aux grains – BP. 7009  
31068 Toulouse Cedex 7  
Tél. : 05 34 41 73 00

### ► DRDJS du Nord-Pas de Calais

35, rue Boucher de Perthes  
59044 Lille Cedex  
Tél. : 03 20 14 42 42

### ► DRDJS des Pays de la Loire

Av, François Broussais – BP.62535  
44325 Nantes Cedex 3  
Tél. : 02 40 52 44 44

### ► DRDJS de Picardie

20, Square des 4 chênes  
80039 Amiens cedex 01  
Tél. : 03 22 33 89 00

► DRDJS de Poitou-Charentes  
14, bld Chasseigne – BP. 555  
86020 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 37 08 80

► DRDJS de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Technopôle de Château-Gombert  
160, rue Albert Einstein - CS 90002  
13453 Marseille Cedex 13  
Tél. : 04 88 08 91 00

► Délég. Régionale pour  
la Côte d'Azur de P.A.C.A.  
Bureau 3000- Av, Eugène Donadei  
06706 Saint Laurent du Var Cedex  
Tél. : 04 93 19 40 00

► DRDJS Rhône-Alpes  
239/241, rue Garibaldi  
69422 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 72 84 55 55

### **Directions départementales de la jeunesse et des sports d'outre mer**

► DDJS de Guadeloupe  
2, bld Maritime  
97100 Basse-Terre  
Tél. : 05 90 81 33 57

► DDJS de Guyane  
2, bld de la République – BP.7021  
97307 Cayenne Cedex  
Tél. : 05 94 29 92 00

► DDJS de Martinique  
14, rue André Alier – BP.669  
97264 Fort-de-France Cedex  
Tél. : 05 96 59 03 10

► DDJS de la Réunion  
14, allée des Saphirs  
97487 Saint-Denis Cedex  
Tél. : 02 62 20 96 40



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

SECRETARIAT D'ÉTAT  
AUX SPORTS,  
A LA JEUNESSE ET  
A LA VIE ASSOCIATIVE